

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2010 à 20 heures 30

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille neuf et le mercredi vingt cinq mars à 20 heures 00,

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **7 avril 2010**

Date d'affichage : **7 avril 2010**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX – Elodie LELARDOUX – Elie BERARD – Jean-François POUPON – Bruno GAILLARD – Gilles DONGUY – Michèle DANANCIER – Jean-Claude GONOD – Françoise BILLOUD et Éric GUILLERMIN

Absents excusés : Robert SEVE

Pouvoir : Robert SEVE donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

- Georges RODET demande l'ajout à l'ordre du jour pour la présentation de la convention d'entretien du réseau de sentiers de randonnée à conclure entre la Communauté de Communes du Canton de Coligny et la commune.
- Le compte rendu de la réunion du 17 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.
- Le compte rendu du conseil communautaire du 22 février 2010 est lu. Il est spécifié qu'une entreprise est intéressée par un terrain dans la zone d'activité du Biolay.

CONVENTION D'ENTRETIEN DU RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEE

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'exercice de la compétence « Elaboration d'un schéma communautaire de sentiers de randonnée, signalisation et promotion », la Communauté de Communes du Canton de Coligny a réalisé un réseau d'environ 110 kilomètres de circuits de randonnée ainsi que des itinéraires de liaison sur les neuf communes de son territoire.

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place une convention pour définir les modalités de gestion et d'entretien du réseau de ces sentiers entre la Communauté de Communes du Canton de Coligny et ses communes membres.

Il donne lecture du projet de convention en précisant les engagements de la commune en matière d'entretien annuel :

- élagage, débroussaillage, maintenance du balisage « peinture »,
- vérification et entretien de la signalétique directionnelle et des panneaux d'information de départ.

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et
après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

AUTORISE le Maire a signer la convention d'entretien du réseau de sentiers de randonnée avec la Communauté de Communes du Canton de Coligny,

DIT que ladite convention est signée pour une période équivalente à l'exercice de la dite compétence par la Communauté de Communes du Canton de Coligny,

PRECISE qu'elle pourra être révisée le cas échéant, après accord des deux parties, sous forme d'un avenant.

CONVENTION DE REVERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU F.C.T.V.A. AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1615-6, Le dispositif relatif au fonds de compensation pour la T.V.A. (F.C.T.V.A.), prévu à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du F.C.T.V.A. devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de Préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du montant de référence représenté par la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 soit 231 333 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune de Bénvy 502 933 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 217.41 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Bénvy s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2009.

LES QUATRES TAXES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2010 des quatre taxes directes locales.

Gilles DONGUY explique que l'augmentation est justifiée par l'augmentation des charges du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE et VOTE à l'unanimité d'augmenter de 5.00 % les taux des taxes directes locales pour l'année 2010, comme suit :

	avant augmentation	après augmentation
- taxe d'habitation :	10.07 %,	10.57 %,
- taxe foncière bâti :	10.64 %,	11.17 %,
- taxe foncière non bâti :	33.38 %,	35.04 %,
et - taxe professionnelle :	8.64 %,	
- cotisation foncière des entreprises :		9.07 %.

BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Gilles DONGUY demande que les crédits de remboursement d'emprunts apparaissent dès 2010 afin que le budget soit réaliste.

Gilles DONGUY demande qu'une réflexion importante sur les coûts des investissements soit réalisée car le fonds de roulement communal est en baisse constante depuis plusieurs années.

Georges RODET demande qu'une économie de 150 000 € minimum soit réalisée sur le projet de construction de l'école.

Le Conseil Municipal :

- ✓ approuve à l'unanimité des conseillers présents le budget primitif 2010 de la commune pour un montant total de 546 779 € en fonctionnement et de 659 650 € en investissement.

DENOMINATION DES VOIES

Patrick BAVOUX présente le projet de dénomination des voies préparé par la commission voirie et explique que le chemin 27 est supprimé car il n'est pas communal.

Le Conseil Municipal :

- ✓ approuve à l'unanimité les noms de rues,
- ✓ et vote pour que le nom « Rue Centrale » soit transformé en « Grande Rue » : 10 voix Pour, et 5 Abstentions.

REGLEMENT DU TERRAIN MULTI-SPORTS

Dominique COLIN présente le règlement qui a été travaillé en commission.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur pour l'utilisation du terrain multi-sports.

L'arrêté pour l'application du règlement sera fait au retour des congés de la secrétaire.

Dominique COLIN explique que deux réunions vont avoir lieu :

- une le vendredi 16 avril 2010, à 18 heures à la Salle Garavand, en présence de Jean-Luc Perraud de la société Agorespace pour la présentation aux futurs utilisateurs (parents, enfants...) du terrain multi-sports ;
- une le lundi 19 avril 2010 avec la société Agorespace pour la finalisation du projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Comité des Fêtes : Le Maire :

- informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de la part du Comité des Fêtes pour le règlement d'une facture de gaz pour le chauffage de la salle utilisée par le club informatique,

- propose de lui verser une subvention du montant demandé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE ET DECIDE de verser une subvention de 200.00 euros au profit du Comité des Fêtes de Bény.

Décès de Madame MAZUIR née GOULY Marie Elisa : Le Maire explique que cette personne était à la maison de retraite de Coligny avant d'être transférée pour des soins au Centre Hospitalier de Fleyriat à Viriat. Elle est décédée le 1^{er} avril 2010. La commune de Viriat va devoir inhumer cette personne dans la fosse commune de son cimetière car personne de sa famille ne s'est présenté depuis pour faire les démarches nécessaires. Le Maire propose de faire inhumer Madame MAZUIR dans la concession de ses parents, dans le cimetière de Bény. Il explique également que le service social du Conseil Général de l'Ain financera l'inhumation pour un montant maximum de 2 885 € pour l'inhumation et qu'il a pris contact auprès des Pompes Funèbres COMTET, à Viriat afin que soit procédé les démarches nécessaires. L'enterrement aura lieu le lundi 19 avril 2010.

Spectacle Toones Production : Il est fait l'annonce du spectacle de Toones Production qui aura lieu Salle Garavand le dimanche 18 avril 2010 après midi.

A Corps Don : Patrick BAVOUX rappelle le tournoi qui se tiendra le dimanche 24 avril 2010 au terrain communal de Bény au profit de l'association « A Corps Don ».